

AVIS PUBLIC

Avis public, vous est donné par la directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance régulière tenue le lundi 16 janvier 2023, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le **Règlement 206-0123 fixant les conditions des élus municipaux.**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 208, rang 6, Saint-Rosaire, aux heures normales d'ouverture ou en effectuant une demande soit par téléphone ou par courriel.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 17^e jour de janvier 2023.



Julie Roberge
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

OBJET: Avis public du règlement 206-0123 fixant les conditions des élus municipaux.

Je, soussigné(e), Julie Roberge, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Rosaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil, le 17^e jour de janvier 2023.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 17 janvier 2023.

Julie Roberge,
Directrice générale et greffière-trésorière